

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 13 mai 2020, le règlement numéro 324-20 établissant les quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau, soit :

- C1902 : Décharge des Terres Noires (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C1906 : Première rivière Pot au Beurre, branche 18 (Sorel-Tracy, Saint-Robert);
- C1908 : Première rivière Pot au Beurre, branche 14 (Sorel-Tracy);
- C1910 : Cours d'eau PDS 010 (Saint-Ours);
- C1911 : Vieille Décharge et branche 1 (Saint-Aimé, Massueville);
- C1912 : Cours d'eau Sarasteau, branche 80 (Saint-Ours, Saint-Bernard-de-Michaudville);
- C1913 : Cours d'eau Mare du Saule, branche 1 (Yamaska).

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC, durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 19^e jour du mois de mai 2020.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde